



VSA Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare

AAS Association des archivistes suisses

AAS Associazione degli archivisti svizzeri

UAS Uniun da las archivarias e dals archivaris svizzers

www.vsa-aas.org

Archives et Droits de l'Homme

Juillet 2012 – Article 11

Déclaration universelle des droits de l'homme : Article 11.

1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

L'article 11 véhicule trois idées: la présomption d'innocence, le droit à une défense, et la non-rétroactivité de la loi (également connu comme loi *non ex post facto*). Le premier paragraphe a été adopté relativement facilement par la commission de rédaction de la Déclaration, mais le deuxième alinéa a conduit à de longs débats. Le principal problème découlait des crimes de guerre jugés au procès de Nuremberg. L'une des principales défenses que les nazis ont utilisé à ce moment-là, était qu'ils avaient "agi selon les lois en vigueur à l'époque", soulignant que les Conventions existantes de La Haye et de Genève ne comprenaient ni les crimes contre la paix, ni les crimes contre l'humanité, ce qui constituait deux des accusations portées contre les nazis. Bien que les juges aient rejeté ce moyen de défense, les rédacteurs de l'Article 11 voulaient à la fois veiller à ce que personne ne soit jugé coupable d'un acte qui n'était pas un crime au moment où il a été commis et de faire respecter les décisions prises à Nuremberg. Après plusieurs étapes de rédaction et de reformulation, la deuxième partie fut adoptée. (Johannes Morsink, *The Universal Declaration of Human Rights: Origins, Drafting and Intent*, pp.52-58.)

Le principe de non-rétroactivité est une partie du Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1966 (article 15, paragraphe 1), ainsi que dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Déclaration américaine sur les droits et devoirs de l'homme, la Charte arabe des droits de l'homme, et la Convention européenne des droits de l'homme. Le principe a été évoqué dans des cas aussi variés qu'une affaire de 2003 à la Cour européenne des droits de l'homme contre deux Estoniens pour la déportation de civils en Union soviétique en 1949 (Kolk et Kislyiy contre Estonie), des cas devant le Tribunal pénal international d'ex-Yougoslavie, et même pour aller à l'encontre de la décision du juge espagnol Baltasar Garzon d'enquêter sur les crimes contre

l'humanité commis pendant la dictature de Francisco Franco (voir le document du 23 mars 2010 « Lettre ouverte au gouvernement et au pouvoir judiciaire espagnols »
<http://www.fidh.org/LETTRE-OUVERTE-AU-GOUVERNEMENT-ET>)

Les documents d'archives qui sous-tendent l'Article 11 sont ceux de la magistrature, des procureurs et avocats de la défense, et les ONG qui surveillent le processus judiciaire. Mais l'article exige également des archives publiques qu'elles préservent les lois officielles originales des États : pour certains pays, c'est la loi publiée (par exemple, en Allemagne) et pour les autres, c'est la loi signée (par exemple, aux États-Unis). La différence entre une exigence de publication et une exigence de signature a été clairement démontrée récemment lorsque la bibliothèque Huntington, en Californie, a transféré les lois de Nuremberg de 1935 signées par Adolf Hitler aux Archives Nationales des États-Unis. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le général américain George Patton avait reçu ces lois, qui auraient été trouvées dans le coffre d'une banque allemande par des soldats américains, et qui avaient été remises à la bibliothèque pour « sauvegarde ». Les Archives fédérales allemandes détiennent les lois de Nuremberg publiées, ce qui pour l'Allemagne est la copie officielle ; les originaux signés ne sont pas juridiquement significatifs. Selon la tradition juridique aux États-Unis, l'exemplaire signé est celui qui a de la valeur, et c'est celui qu'elle possède actuellement. Les *National Archives* des USA donneront une copie des lois signées au *Bundesarchiv*.

Publications. Le Réseau européen des autorités officielles en charge des fichiers de la police secrète a publié un «*Reader*» sur les fondements juridiques, les structures et les activités de la police secrète en Bulgarie, République tchèque, Allemagne, Hongrie, Pologne, Roumanie et Slovaquie. Le «*Reader*» peut être obtenu en écrivant à Bundesbeauftragte für die Unterlagen des Staatssicherheitsdienstes der ehemaligen DDR (les archives de la Stasi), BStU, 10106 Berlin, Allemagne, ou par fax au +49 (0) 30 2324-6619. Merci à Karsten Jedlitschka pour l'envoi de cette information.

L'UNESCO a lancé un site web sur les situations de post-conflit et de post-catastrophe.
<http://www.unesco.org/new/fr/unesco/themes/pcpd/>

Le Tribunal International de Justice a publié une interview du Dr Larissa van den Herik de Leyde sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en tant que principal moyen de financement des conflits dans un certain nombre de pays. Elle a fait valoir que la condamnation des pillages pourrait jouer un rôle critique dans la mise en accusation des entreprises et hommes d'affaires qui alimentent les guerres ; elle a parlé des documents des entreprises et des commissions de vérité comme sources importantes de preuves.
<http://www.rnw.nl/international-justice/article/prosecuting-pillage>

Patrick Pierce nous signale un nouvel article, «Archives autonomes», par Shaunna Moore et Susan Pell publié dans *International Journal of Heritage Studies* 16:4/5 (July-September 2010): 255-268. Il signale que l'article explore les archives non gouvernementales en tant que composante essentielle des pratiques de l'héritage démocratique ; il se concentre sur les archives de l'Union des Chefs Indiens de la Colombie Britannique, les archives Hope in Shadows, et les Amis des Archives Woodward's Squat, à Vancouver, au Canada.

Nouvelles internationales.

Europe/Israël. L'EHRI (European Holocaust Research Infrastructure) a été inauguré à Bruxelles le 16 novembre 2010. Le projet réunit des informations sur l'Holocauste, provenant des archives européennes et de celles du Musée de l'Holocauste Yad Vashem en Israël, sous

une seule infrastructure technologique. Treize pays et 20 instituts de recherche ont pris part à cette entreprise au cours des quatre dernières années, avec un investissement de quelque 7 millions d'€uros (environ 9,5 millions US\$), rapporte le journal *Jewish World*.

<http://www.ynetnews.com/articles/0,7340,L-3985452,00.html>

Guatemala/Etats-Unis. Le département américain de la Santé et des Services sociaux a publié un rapport de son examen des archives du Dr John Cutler sur l'étude des maladies sexuellement transmissibles par inoculation au Guatemala.

http://www.hhs.gov/1946inoculationstudy/cdc_rept-std_inoc_study.html

Indonésie/Pays-Bas. Les survivants d'un massacre perpétré sur les hommes et les garçons du village de Rawagede, en Indonésie en 1947 par les forces militaires néerlandaises, ont engagé une action civile en décembre dernier à La Haye, dans le but d'obtenir des réparations et des excuses officielles. Les avocats de la défense des Pays-Bas ont reconnu les massacres, rapporte l'*International Justice Tribune*, mais ils soutiennent que le cas a dépassé le délai de prescription et devrait être rejeté. Les dossiers de l'Armée néerlandaise pour cette période sont déposés aux Archives nationales des Pays-Bas, voir *Archief van de procureur-generaal van het Hooggerechtshof Nederlands-Indië (1945-1950)*, surtout le dossier no 1304 : *Executie van gevangenen zonder voorafgaand onderzoek of proces te Krawang* (exécution de prisonniers sans procès à Krawang) et l'inventaire no 2.10.17. Merci à Fred van Kan pour les références archivistiques.

<http://www.rnw.nl/international-justice/article/netherlands-claim-moratorium-war-crimes-indonesia>

Irak/Etats-Unis. Jeff Spurr, un spécialiste des archives irakiennes, a donné une conférence en avril 2010 sur "Dévastation et controverse: Conséquences de l'invasion des États-Unis pour les archives irakiennes". Elle est maintenant disponible à l'adresse:

<http://www.international.ucla.edu/cnes/podcasts/article.asp?parentid=114974>

Nouvelles nationales.

Australie. *The Age* rapporte que le Parti travailliste australien a secrètement enregistré les données personnelles de dizaines de milliers de personnes dans l'État de Victoria, Australie - y compris des informations sensibles sur leur santé et leurs finances - dans une base de données disponible pour les responsables de la campagne avant l'élection gouvernementale de novembre 2010. Les données de la base vues par *The Age* incluent des détails sur la préoccupation d'une famille à propos du cancer de la prostate d'un homme de East Malvern, les problèmes financiers d'un homme qui a acheté un organisme de jeu, la plainte d'une famille de Brighton concernant les paiements de pension de retraite, etc.

<http://www.theage.com.au/victoria/state-election-2010/revealed-how-the-alp-keeps-secret-files-on-voters-20101122-1845e.html#comments>

Canada. Dans un merveilleux exemple d'utilisation des archives pour défendre ses droits, un groupe représentant plusieurs communautés de la région de Baffin, en collaboration avec les Archives nationales du Canada et Strata360, conseil de l'environnement, ont consulté des documents dans les Archives nationales pour créer des cartes de terrains de chasse des Inuits à l'extrémité nord de l'île de Baffin. Ces cartes permettront de définir les limites d'un projet de réserve écologique et de parc marin. Les chercheurs ont également créé un inventaire spécifique pour faciliter la recherche dans les «montagnes»

d'enregistrements, de transcriptions d'entrevues, de cartes dessinées à la main et d'autres documents réunis par des chercheurs universitaires ayant consulté des chasseurs et des anciens Inuits en 1972 et 1973.

Une histoire moins drôle : des tonnes de documents confidentiels, y compris des formulaires d'impôt sur le revenu et des documents de la Bibliothèque et des Archives du Canada ont été trouvés stockés par une entreprise de recyclage sans sécurité adéquate. Un journaliste est entré dans l'installation à deux reprises par le biais de "portes grandes ouvertes," selon le *Toronto Sun*.

<http://www.torontosun.com/news/canada/2010/11/12/16109031.html>

Guatemala. Deux anciens policiers ont été condamnés à 40 ans de prison pour la disparition d'un dirigeant syndical il y a 26 ans. C'est le premier cas et les premières condamnations qui découlent de l'utilisation des dossiers des archives de la police. Sur les 750 documents utilisés comme preuve pour le procès, 661 venaient des archives.

<http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/N29288012.htm>

Afrique du Sud. Etant donné que l'Afrique du Sud continue à débattre d'une loi de protection de l'information, (voir le rapport dans le bulletin précédent), Graham Dominy, l'archiviste national, a publié "Protéger l'information: un point de vue pratique" sur le site *Archival Platform* en septembre 2010.

http://www.archivalplatform.org/news/entry/protecting_information/

Uganda. L'Université de Makerere et l'Initiative de transition du nord de l'Ouganda ont commencé la construction d'un musée dédié à la guerre dans le district nord de Kitgum, selon le site internet *New Vision*. Entre autres fonctions, le musée va collecter et préserver les ressources documentaires sur les conflits dans le nord de l'Ouganda.

<http://www.newvision.co.ug/PA/8/16/734862>

Royaume-Uni. Après la Seconde Guerre mondiale, un homme de l'île de Guernesey, qui avait été sous domination allemande pendant la guerre, a compilé des témoignages des insulaires sur la persécution allemande pendant la guerre. Des déclarations ont été prises et des formulaires d'indemnisation ont été remplis et envoyés au gouvernement britannique, qui avait reçu un "seul montant" de l'Allemagne à utiliser pour indemniser les citoyens britanniques qui avaient souffert sous l'occupation nazie. Les témoignages originaux "avaient été bourrés dans une mallette et stockés dans l'armoire dans la maison de sa fille jusqu'à l'été 2010". Maintenant qu'ils ont été redécouverts, un chercheur de l'université de Cambridge a déclaré que ces témoignages sont des "archives uniques de la résistance les plus importantes jamais sorties des îles Anglo-Normandes". Les formulaires envoyés au gouvernement du Royaume-Uni n'ont pas été publiés, selon la *BBC News*. <http://www.bbc.co.uk/news/world-europe-guernsey-11779963?print=true>

Etats-Unis. Le ministère de la Justice a annoncé le 9 novembre 2010 qu'il ne déposerait pas d'accusations criminelles contre les fonctionnaires de la CIA qui ont détruit des enregistrements vidéo d'interrogatoires brutaux sur des personnes soupçonnées de terrorisme. Cependant, le lendemain les Archives nationales ont annoncé qu'elles allaient rouvrir une enquête afin de déterminer si les agissements de la CIA pouvaient s'apparenter à une destruction abusive de documents fédéraux.

http://www.nytimes.com/2010/11/10/world/10tapes.html?_r=2&partner=rss&emc=rss&page_wanted;

Une étude réalisée en 2006 par le ministère de la Justice sur l'histoire de la chasse aux nazis et de la protection des nazis depuis la Seconde Guerre mondiale aux Etats-Unis a été envoyée sous forme fortement expurgée à un chercheur demandant accès selon la Loi sur l'information (FOI). Par la suite le texte intégral a été divulgué au *New York Times*, ce qui a permis au demandeur, les Archives de la Sécurité Nationale, de comparer le document expurgé avec le texte complet. L'étude montre que les criminels de guerre nazis ont été protégés, ce que, a déclaré le directeur des archives, "le public a besoin de savoir et a le droit de savoir". L'étude complète n'a pas encore été officiellement publiée.

<http://www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB331/index.htm>;

<http://www.nytimes.com/2010/11/14/us/14nazis.html>

Barclay T. Blair, un chercheur spécialisé dans la gestion des informations, a publié un rapport disant que, sur 1044 pages de preuves conservées, capturées, copiées, rassemblées, examinées et traitées lors d'une recherche électronique au cours de la phase d'enquête d'un procès aux Etats-Unis, seulement 1 page est effectivement produite lorsque l'affaire est portée devant les tribunaux. <http://barclaytblair.com/todays-information-governance-powerpoint-slide-the-hard-drive-in-the-haystack/>

Une enquête réalisée par le cabinet Ponemon Institute, qui s'occupe de gestion des données personnelles, signale que les organismes de soins et de santé aux Etats-Unis "utilisent encore des techniques archaïques de gestion de données et courent le risque de dépenser en moyenne 1 million de US\$ par an pour traiter les fuites de données".

<http://www.cmswire.com/cms/information-management/data-breaches-cost-the-healthcare-industry-up-to-us6-billion-annually-009305.php>

Illinois. Le Département américain du travail et de la sécurité (OSHA) a proposé de mettre une amende de 182'000 \$ à un centre de distribution régional de bois et de quincaillerie pour avoir omis de documenter et de signaler les blessures et les maladies de ses employés.

Soulignant l'importance des documents administratifs, le directeur régional de l'OSHA a dit que "les dossiers complets sur les blessures et maladies sont essentiels à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Les documents précis sont un outil important que les employeurs et les travailleurs peuvent utiliser pour identifier les risques sur le lieu de travail, et ils permettent également à l'OSHA de mieux cibler ses ressources. "

http://www.wifr.com/news/headlines/US_Labor_Departments_OSHA_fines_Lowes_Rockford_Distribution_Center_182000_for_willful_and_repeat_recordkeeping_violations_106642503.html

Zimbabwe. Les Reporters sans frontières ont publié une déclaration le 17 novembre 2010 appelant au retrait d'un projet de loi qui permettrait au gouvernement de bloquer l'accès du public aux décisions judiciaires, à la nouvelle législation, et à d'autres documents publics.

<http://en.rsf.org/zimbabwe-bill-would-restrict-public-access-17-11-2010,38832.html>

Nouvelles du Groupe de travail des droits humains du Conseil International des Archives (ICA).

La réunion annuelle du Groupe de travail des droits humains se tiendra lors du Congrès ICA à Brisbane, en Australie, le jeudi 23 août 2012, à 15h30 dans la salle P4 du centre de conférence. Veuillez envoyer vos suggestions pour l'ordre du jour à archivesthp@aol.com.

Egalement jeudi 23 août, le juge Baltazar Garzon Real donnera une conférence magistrale à 9h sur "Vérité, Justice et Réparation", suivie d'une table ronde sur "Les droits publics à l'information et au respect de la vie privée". Pour l'ensemble du programme de l'ICA, qui a un certain nombre de sessions sur les questions liées aux droits de l'homme, voir http://www.ica2012.com/files/data/program/Program-matrix_current_120622.pdf

* * * * *

Vous trouverez la version anglaise originale sous :

<http://new.ica.org/4535/ressources/ressources-relatives-aux-archives-et-droits-de-lhomme.html> ainsi que sur le site de l'UNESCO.

Si vous avez des nouvelles à partager, envoyez-les à : trudy@trudypeterson.com ou j.boel@UNESCO.org

(Article basé sur les nouvelles du Groupe de travail des Droits Humains du Conseil International des Archives rédigées par la présidente Trudy Huskamp Peterson, résumées et traduites de l'anglais par Cristina Bianchi.)